

# FOURNITURE DE MASQUES GRATUITS



Ville de Saint-Mihiel

## COMMENT PROCÉDER ?

Madame, Monsieur, Chers Sammiellois,

La Ville de Saint-Mihiel, comme de nombreuses collectivités, a commandé des masques à l'attention de la population. Mais les délais de livraison et nombre de masques fournis sont systématiquement retardés.

Nous devons recevoir 1700 masques 10 lavages au 20 avril. N'arriveront que 1000 et au mieux mi-mai... (Ceux-ci ont été commandés aux seuls frais de la Ville le 10 avril à destination prioritairement des personnes âgées et fragiles)

Nous devons recevoir 8300 masques 20/30 lavages de fin mai à début juillet, mais à hauteur de 1500 par semaine (financés à 50 % par le Département), soit DEUX pour chaque habitant.

Nous avons eu d'autres propositions de fourniture de masques en petites quantités, sans garantie de qualité, et à des prix déraisonnables (2 fois le prix d'un masque certifié), pour compenser ces retards. Nous avons refusé de gaspiller l'argent public sans garantie.

La Ville a donc localement initié le 02 mai en urgence la production de **masques «artisanaux» lavables**, grâce à une douzaine de bénévoles et à de nombreux dons (tissus, draps, élastiques, fils, biais,...) complétés d'achats de matériaux en compléments (sachets, élastiques, bobines, etc...). A ce jour, 400 masques sont produits, et environ 400 autres le seront d'ici au 8 mai si les élastiques commandés arrivent...

Une première distribution aux personnes «fragiles»\* pourrait donc commencer dès la semaine du 11 mai, puis mi-mai et en juin.

Pour servir les habitants, il nous faut identifier les besoins.

**C'EST L'OBJET DE CE QUESTIONNAIRE À NOUS  
RETOURNER SI VOUS ÊTES CONCERNÉ(S)\***

## RENSEIGNEMENTS À FOURNIR (composition du foyer à servir)

Votre adresse exacte :

N°..... Étage ..... Rue/avenue ..... 55300 SAINT-MIHIEL

NOM/nom de naissance	Prénom	Année de naissance	Homme (h) Femme (f)	Fragile* (oui ou non)

Fait à Saint-Mihiel, le ..... mai 2020

Signature

\* Voir au dos

## CALENDRIER DE DISTRIBUTION PRÉVU

Les distributions seront effectuées par la poste, et/ou la police municipale et/ou la gendarmerie

1/ Dès la semaine du 11 mai

Distribution de UN masque « **artisanal lavable** » gratuit, à toutes les personnes fragiles, nées en 1956 et après (moins de 65 ans). Si vous êtes dans ce cas, renvoyez ce questionnaire.

*Les masques artisanaux sont fabriqués selon le référentiel AFNOR SPEC 576-001 de type «barrière» avec trois épaisseurs. Ils ne sont pas certifiés mais assurent une protection bien supérieure à l'absence de masque.  
Respectez distanciations et gestes « barrière ».*

2/ À partir de mi-mai

Dès réception : envoi ou dépôt gratuit à votre domicile de **UN masque 10 lavages** certifié AFNOR, pour **tous les habitants nés avant 1956 (65 ans et plus)**, et inscrits sur les listes électorales. Ceux qui ne sont pas inscrits doivent se signaler pour recevoir leur masque : renvoyez le questionnaire.

3/ À compter de début juin

Distribution gratuite pour chaque habitant de **DEUX masques lavables 20/30 fois**, certifiés AFNOR. Tous ceux qui sont inscrits sur les listes électorales les recevront : les autres personnes doivent se signaler pour être servies : nouveaux arrivants, non-inscrits, enfants, etc... renvoyez le questionnaire si vous êtes concerné(s) !

### VOUS AVEZ 4 MODALITÉS DE RÉPONSES (après avoir rempli le questionnaire)

- a) Soit dépôt dans une urne située dans l'un des deux lieux de collecte :
  - o Place des Moines (face mairie), ou
  - o Place Bailleux, sous les barnums blancs installés à l'extérieur du 07 mai au 22 mai, en journée (de 7h30 à 19heures maximum)
- b) Soit envoi postal : Mairie BP 4. Place des Moines 55300 SAINT-MIHIEL
- c) Soit envoi par mail : questionnaire scanné ou informations saisies à l'adresse suivante :  
masques@saintmihiel.fr
- d) En cas de problème ou question, téléphonez en mairie au 03 29 89 15 11

*Au-delà du 22 mai, et uniquement dans le cas de dépôt papier, une urne sera disponible en mairie au rez-de-chaussée pour les retardataires. Dans tous les cas, privilégiez l'envoi par mail.*

### QUI SONT LES PUBLICS FRAGILES ?

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/article/coronavirus-qui-sont-les-personnes-fragiles>

*Le Haut Comité de Santé Publique considère que les personnes à risque de développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 sont les suivantes :*

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- les patients aux antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée, antécédents d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- les malades atteints de cancer sous traitement.
- les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise :
  - o médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive,
  - o infection à VIH non contrôlé ou avec des CD4 <200/mm<sup>3</sup>,
  - o consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques,
  - o liée à une hémopathie maligne en cours de traitement,
- les malades atteints de cirrhose au stade B ou C de la classification de Child-Pugh ;
- les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40 kg/m<sup>2</sup>)
- les femmes enceintes à partir du troisième trimestre de la grossesse.

**LISTE NON RESTRICTIVE À ADAPTER SELON LA SITUATION DE CHAQUE PERSONNE**